



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_09-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 29
VOTANTS : 33

Objet : Contrat « Canal de Bourgogne » - Convention cadre : panneaux d'interprétation du patrimoine

Vu la signature du Contrat de Canal sur le Canal de Bourgogne en date du 06 septembre 2018,

Vu la délibération n°13/12/2017/29, en date du 13 décembre 2019, validant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au Contrat Canal « Canal de Bourgogne » de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Auxois Morvan en date du 16 décembre 2020, approuvant la convention cadre pour l'installation de panneaux d'interprétation du patrimoine,

Il est rappelé que le Contrat de Canal a pour objet de fédérer l'ensemble des collectivités territoriales. Son ambition est de mettre en synergie les politiques publiques liées au développement des activités sur et au bord du canal. Ce contrat a été signé par :

- Le PETR du Pays Auxois Morvan,
- La Région Bourgogne-Franche-Comté,
- La Direction territoriale Centre-Bourgogne des Voies Navigables de France,
- Le PETR du Grand Auxerrois,
- La Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- La communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- La Communauté de Communes Rives de Saône.

L'objectif de la présente convention cadre (jointe en annexe) porte sur l'installation de panneaux d'interprétation sur le Canal de Bourgogne.

La signalétique a pour objectif de :

- Proposer une nouvelle offre en autonomie sur le Canal de Bourgogne,
- Donner envie aux usagers (cyclistes, randonneurs, plaisanciers, familles, visiteurs) de découvrir le Canal et ses alentours,
- Donner une visibilité et une cohésion au Canal de Bourgogne à travers une charte et un mobilier identique,
- Accompagner les utilisateurs du Canal durant leur parcours.

Le PETR du Pays Auxois Morvan a porté le projet (réalisation du marché public, octroi de subvention) et a coordonné la réalisation et la mise en place des panneaux d'interprétation.

Le coût d'un panneau est de :

- Prix de la réalisation et de la pose : 95 865,00 € HT
- Prix de la traduction : 1 096,38 € HT
- Total 96 961,38 € HT

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté octroie une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses hors taxes, soit 38 784,55 € (Trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante-cinq centimes) de subvention attendue.

32 panneaux ont été commandés, pour un montant unitaire de 1 818,02 € (Mille huit cent dix-huit euros et deux centimes), soit :

- $96\,961,38 \text{ € HT} - 38\,784,55 \text{ € HT} / 32 = 1\,818,02 \text{ € HT}$

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, s'est engagée à acheter 2 panneaux, pour un montant global de 3 636,04 € H.T. (Trois mille six cent trente-six euros et quatre centimes). Lesdits panneaux sont localisés à proximité des écluses de Longecourt-en-Plaine et d'Aiserey.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention cadre pour l'installation de deux panneaux d'interprétation sur le Canal de Bourgogne, pour un montant de montant global de 3 636,04 € H.T. (Trois mille six cent trente-six euros et quatre centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document ou tout acte s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
 Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA
 Président de la Communauté de
 Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER